

1006140503

DATE DEPOT :	2010-07-15
NUMERO DE DEPOT :	61405
N° GESTION :	2010B15034
N° SIREN :	589803261
DENOMINATION :	TECHNIP
ADRESSE :	6/8 Allée de l arche Faubourg de l Arche Zac Danton 92400 Courbev
DATE D'ACTE :	2010/06/23
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEURMOD

Technip
SA au capital de 83.374.261,68 Euros
6/8 Allée de l'Arche - Faubourg de l'Arche
ZAC DANTON - 92400 COURBEVOIE
589 803 261 RCS NANTERRE

Copie certifiée conforme
Paris, le ...23 Juin 2010

P. PICARD
Secrétaire du Conseil

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2010

EXTRAIT

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 15 heures par M. PILENKO, Président du Conseil d'Administration, au siège social, dont le transfert effectif est intervenu le 14 juin 2010.

Assistent à la séance :

M. APPERT	Administrateur	
M. COLOMBANI	Administrateur	
M. HAUSER	Administrateur	
M. LEBEGUE	Administrateur	
M. O'LEARY	Administrateur	
M RINALDI	Administrateur	(par téléphone)
M. WEYMULLER	Administrateur	
M. HARRISON	General Counsel	
M. PARMENTIER	Head of Human Resources	
M. PICARD	Secrétaire du Conseil	

Sont absents et représentés :

M. LAHOUD	Administrateur
M. LAMOURE	Administrateur

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

.....

TECHNIP
SA au capital de 83.374.261,68 Euros
6/8 Allée de l'Arche - Faubourg de l'Arche
ZAC DANTON - 92400 COURBEVOIE
589 803 261 RCS NANTERRE

Copie certifiée conforme
Paris, le 25 juin 2010

P. PICARD
Secrétaire du Conseil

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FEVRIER 2010

Extrait du

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 9 h par M. PILENKO, Président du Conseil d'Administration, au siège social.

Assistent à la séance :

M. APPERT	Administrateur
M. COLOMBANI	Administrateur
M. HAUSER	Administrateur
M. LAHOUD	Administrateur
M. LAMOURE	Administrateur
M. LEBEGUE	Administrateur
M. O'LEARY	Administrateur
M. RINALDI	Administrateur
M. WEYMULLER	Administrateur
M. ZANOUDA	Commissaire aux Comptes (Cabinet Ernst & Young et Autres)
M. SCHNEIDER	Commissaire aux Comptes (Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit)
M. DI TULLIO	Chief Operating Officer
M. HARRISON	General Counsel
M. PARMENTIER	Head of Human Resources
M. de SORAS	Head of Subsea Division
M. UCCELLETTI	Head of Region B
M. WALDRON	Chief Financial Officer
M. PICARD	Secrétaire du Conseil

Est absente et représentée :

Mme GIBARA	Administrateur

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

.....

15. Transfert du Siège social

En conséquence de la régionalisation du Groupe mise en place en 2007, le Conseil d'Administration des 24 et 25 octobre 2009 avait donné tous pouvoirs au Président à l'effet de mettre en œuvre la filialisation des activités des services et avait subordonné l'éventuel transfert du siège social à une décision ultérieure du Conseil d'Administration.

DELIBERATION

Après avoir évoqué les raisons qui l'ont amené à envisager dans l'intérêt de la société le transfert du siège social, le Président invite le conseil d'administration à décider de ce transfert en application de l'article L. 225-36 du code de commerce.

En conséquence, le conseil d'administration décide :

a. de transférer le siège social de la Société du :

6-8 allée de l'Arche
Faubourg de l'Arche – ZAC Danton
92400 COURBEVOIE
au

89 avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

à compter de la date d'aménagement des locaux et au plus tard le 31 décembre 2010.

b. de modifier les statuts comme suit :

L'article 4 des statuts sera ainsi libellé

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé à :

89 avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et partout ailleurs en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. »

c. de soumettre cette décision à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président Directeur Général, avec faculté de déléguer, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférente aux décisions ci-dessus et, généralement, faire le nécessaire.

.....